



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transport collectif de demain

Question écrite n° 1933

Texte de la question

M. Bruno Millienne attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la problématique de la ligne 18 qui d'après ses informations s'arrêterait à Versailles Chantiers (la jonction Versailles Chantier Nanterre semblant abandonnée). Ce changement impactera de manière très négative les populations et les entreprises de ce tronçon. S'il comprend bien cet abandon pour des raisons de coût budgétaire, il lui demande s'il n'est pas possible d'en profiter pour le transformer en une expérimentation de transport collectif beaucoup moins coûteux et plus respectueux de l'environnement. Il veut parler ici du « concept Supraways » qui me semble très intéressant (<http://www.supraways.com/>). Il la remercie de bien vouloir lui faire part de sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le Grand Paris des transports vise à la fois le renforcement du réseau de transport en commun existant et la construction d'un nouveau métro automatique, le Grand Paris Express. À terme, 200 kilomètres de lignes seront construits, c'est-à-dire autant que toutes les lignes du réseau actuel du métro parisien. Le Grand Paris Express, interconnecté au réseau existant (RER, Transilien, métro), offrira un moyen de transport supplémentaire principalement en rocade. Il améliorera globalement l'efficacité du système de transport régional et facilitera les liaisons entre les principaux pôles d'activité et les zones d'habitation. C'est ainsi qu'il reliera commodément, via la ligne 18, la zone aéroportuaire d'Orly, le plateau de Saclay et Versailles dans un premier temps, puis Nanterre dans un second temps. La liaison entre Versailles et Nanterre de la ligne 18 fait bien partie du schéma d'ensemble approuvé par décret en date du 24 août 2011. Sa réalisation n'est donc pas remise en cause. Le projet du premier tronçon de la ligne 18, entre Orly et Versailles Chantier, a été déclaré d'utilité publique le 24 août 2017. Conformément aux annonces du Gouvernement, l'objectif de mise en service intégrale de ce premier tronçon est maintenu à 2030. La poursuite de la liaison vers Nanterre, au-delà de ce premier tronçon, en utilisant le concept « Supraways » supposerait 2 évolutions majeures par rapport au schéma d'ensemble. Celui-ci prescrit en effet, pour l'ensemble du réseau, la réalisation d'un métro automatique et, pour cette section, un tracé en souterrain. À ce stade, le Gouvernement n'entend pas modifier le schéma d'ensemble et l'option « Supraways » n'est donc pas envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Millienne](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1933

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4819

Réponse publiée au JO le : [10 avril 2018](#), page 3086